

L'ÉDITO FRÉDÉRIC AMSLER



“ SpaceX vient d'entrer en bourse. Elon Musk, dont la fortune vient de franchir les 1 000 milliards de dollars, ne promet plus la Lune, c'est déjà fait, mais désormais Mars. Pourra-t-il, à la fin de sa « journey », payer un resto avec sa carte Conecs quand il y arrivera ? La réponse sera apportée à nos fidèles lecteurs, dans un futur numéro !

En attendant, revenons sur terre. Le réseau Conecs continue de se développer sur sa belle trajectoire au cours de ce premier semestre. Il n'a en effet jamais été aussi étendu que ce soit en mode contact, sans contact ou automate. Tout ceci montre et démontre l'attrait des restaurateurs et des commerçants agréés pour le modèle Conecs. Un modèle, je le rappelle, plus économique pour les commerçants, totalement français et souverain, sujets d'actualité s'il en est !

C'est aussi le fruit du travail des équipes Conecs qui homologuent en continu de nouveaux acteurs et de nouvelles solutions d'acceptation, qui accompagnent les projets de déploiement des réseaux de restaurants et d'enseignes, qui traitent les demandes de connexion et fluidifient les processus.

À ce titre, nous vous l'annonçons dans notre dernier numéro, Conecs a développé pour ses partenaires PSP ou PAT, marketplaces, etc. de nouvelles solutions s'ajoutant à celles déjà existantes, afin de faciliter l'onboarding de leurs clients restaurateurs ou commerçants souhaitant accepter les cartes Conecs. Différentes options sont possibles, de la plus simple, ne nécessitant aucun développement, à la plus automatisée (API), pour les opérateurs les plus importants ou les plus « high-tech ». Elles s'adaptent au fonctionnement de chacun et permettent, dans la plupart des cas, une acceptation instantanée des cartes Conecs. Pour en savoir plus, consultez la rubrique « Comment ça marche » sur notre site www.conecs.fr.

Vous souhaitez en bénéficier ? Ce n'est pas de la science-fiction, contactez-nous.

L'été approchant, j'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous une très bonne pause estivale.

Nous restons joignables et disponibles pour étudier ensemble vos nombreux projets.

Frédéric Amsler,
Président de Conecs

CHIFFRES CLÉS

Les Français toujours fidèles à la carte bancaire

72% des Français citent la carte bancaire comme leur 1^{er} choix de paiement

40% utilisent le paiement classique avec le code Pin

32% optent pour le sans contact

13% des consommateurs privilégient désormais le paiement mobile comme premier choix.

24% des Français continuent à toujours avoir de l'argent liquide sur eux

59% des sondés jugent la sécurité comme le facteur prioritaire dans le choix de leur mode de paiement

SOMMAIRE

Chiffres clés	p.1
Comment ça marche	p.2
L'API d'Onboarding Conecs	
L'Interview	p.4
Interview d'Arnaud Delmontel Artisan boulanger-pâtissier, installé au coeur de Paris depuis 1999	
L'Actu	p.5
La presse en parle	p.8

Directeur de
la publication
Frédéric Amsler

Rédacteur en chef
Arnaud Deschamps

Conception, édition
COM'NOUS



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'API d'Onboarding Conecs

Pour accepter les Titres-Restaurant Dématérialisés, un commerçant se voit délivrer un identifiant unique voué à être utilisé à chaque étape de ses transactions, par chacun des intervenants de la chaîne monétique. Ce fil rouge permet à chaque partie prenante (Conecs, émetteur, PSP, ...) de s'y retrouver et de mener à bien sa part de la transaction. Avec l'API d'Onboarding Conecs, l'accès à cet identifiant par tous les intervenants de la chaîne monétique s'apprête à vivre une petite révolution.

*Explications avec Mariam CHAHOUB,
Directrice des opérations, partenaires enseignes et restaurants indépendants chez Conecs.*

Depuis les débuts de Conecs, tout nouveau commerçant affilié au Titre-Restaurant Dématérialisé (TRD) reçoit dès son affiliation et par courrier, une « Carte de Domiciliation Conecs » intégrant ses identifiants utilisés par tous les intervenants de la chaîne monétique de proximité (TPE). Selon son activité, Conecs peut même être amené à lui attribuer autant d'identifiants qu'il utilise de canaux d'acceptation (TPE/Proximité et VAD/Internet et/ou automate). Qu'ils soient transmis par courrier (comme la « Carte de Domiciliation ») ou transmis directement aux partenaires, les délais d'acheminement postaux, les pertes de courriers, de courriels ou de fichiers, peuvent parfois ralentir l'adhésion des commerçants au TRD. Ils peuvent surtout complexifier la tâche de paramétrage des partenaires PSP, mainteneurs, banques, émetteurs et autres.



Pour encore améliorer et raccourcir ce processus, Conecs permet aux partenaires qui le souhaitent, dans le respect de la législation RGPD, d'interroger la base de données de ces identifiants, via une interface web permettant des consultations uniques (on recherche un identifiant après l'autre, manuellement) ou via un fichier aux demandes multiples (« fichier de provisionning ») traité par l'ingénierie Conecs en 24 h. Entre ces deux solutions, l'une rapide mais limitée, l'autre illimitée mais lente (24 h), point de salut.

Afin de proposer une solution illimitée ET immédiate, Conecs propose désormais une API, permettant de répondre aux requêtes multiples et de façon instantanée. C'est donc une véritable petite révolution dans la fluidité du parcours commerçant d'Onboarding au TRD, mais l'API va bien au-delà de cette « simple » consultation instantanée.



Consultation et création immédiate : le double pouvoir de l'API

Au-delà de la simple réactivité, l'API d'Onboarding apporte une rupture fonctionnelle majeure : **la capacité d'ordonner la création d'identifiants.**




Lorsqu'un partenaire interroge l'API en précisant un SIRET commerçant et son canal d'acceptation (par exemple, la VAD) :

- **Si l'identifiant existe**, l'API l'indique instantanément au partenaire et il est exploitable immédiatement.
- **Si l'identifiant n'existe pas**, l'API commande instantanément sa création et l'indique au partenaire, le tout en temps réel. L'identifiant ainsi créé devient techniquement exploitable dès le lendemain (J+1).



COMMENT ÇA MARCHE ? (suite)

Tableau synthétique des solutions Conecs permettant aux partenaires de récupérer les identifiants commerçant de manière autonome :

 Dépôt de fichier chez Conecs (dit « fichier de provisioning »)	 Portail de consultation Web	 Nouvelle API d'Onboarding
<p>Fonctionnement Dépôt d'un fichier avec des SIRET commerçants par le partenaire ; retour automatique de Conecs à J+1.</p> <p>Avantages / Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessite un minimum d'intégration pour la dépose de fichier et la réponse ▪ Permet de traiter de gros volumes ▪ Réponse à J+1 	<p>Fonctionnement Interface web. Interrogation manuelle Siret par Siret par le partenaire, réponse unique immédiate (type « societe.com » par ex.)</p> <p>Avantages / Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune intégration requise ▪ Accès simple et permanent ▪ Pas d'interrogation en volume ▪ Consultation uniquement ▪ Pas de création d'ID 	<p>Fonctionnement Connexion directe à la base Conecs via une API</p> <p>Avantages / Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Permet la consultation et l'utilisation immédiate des ID déjà existants ▪ Permet la création d'ID si inexistant ▪ Instantané

Un enjeu de proactivité pour tous les partenaires, notamment les banques et les mainteneurs

Le parcours d'affiliation d'un commerçant au TRD est une course contre la montre. Si l'ouverture d'un compte bancaire professionnel est extrêmement rapide, l'obtention de l'agrément auprès de la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR), déclencheur de l'envoi de l'identifiant Conecs via la Carte de Domiciliation peut parfois prendre jusqu'à un mois. Pendant ce laps de temps, le terminal de paiement (TPE) est souvent déjà livré, mais l'option d'acceptation du paiement par TRD labellisé Conecs ne peut pas y être configurée sans cet identifiant.

Avec l'API d'Onboarding, Conecs inverse la tendance !

À partir de la signature d'un contrat entre un commerçant éligible (détecté via son code APE) et un prestataire de service de paiement utilisant l'API d'Onboarding, ce dernier pourra interroger automatiquement et régulièrement l'API d'Onboarding Conecs et récupérer l'identifiant dès la validation de l'agrément CNTR. L'option d'acceptation du TRD labellisé Conecs pourra alors être activée à distance et immédiatement, sans que le commerçant n'ait besoin de lancer lui-même le processus ou d'attendre sa Carte de Domiciliation par courrier. Cette solution est particulièrement adaptée aux solutions «Tap to phone» où le commerçant télécharge et active sa solution d'acceptation instantanément avec son smartphone.

“ Avec cette solution, Conecs se modernise et s'aligne sur les meilleurs standards d'accès aux données techniques pour ses partenaires. Notre objectif est de simplifier au maximum les démarches administratives pour que les restaurateurs et commerçants puissent se concentrer sur leur cœur de métier, tout en offrant à nos partenaires un levier de proactivité commerciale fort. **Ces derniers peuvent d'ailleurs contacter Conecs dès maintenant pour anticiper les bénéfices de cette nouvelle API.** ”

Mariam CHAHOUB



L'API d'Onboarding est disponible et opérationnelle. Conecs est prêt à la mettre à disposition des partenaires qui souhaitent en bénéficier.

L'INTERVIEW

Arnaud Delmontel Artisan boulanger-pâtissier

Installé depuis 1999 dans le cœur de Paris, Arnaud Delmontel incarne cette nouvelle génération d'artisans qui allient passion du produit et vision stratégique. Pour «Connect et vous», il revient sur son parcours, l'évolution de ses boutiques et l'importance de la dématérialisation des moyens de paiement, portée par l'expertise des équipes de Conecs.



Connect&vous : Votre histoire est une véritable success story. Quel a été votre parcours pour en arriver là ?

Arnaud Delmontel :

Après un début de scolarité quelque peu chaotique, j'ai préféré à cette époque de ma vie me diriger vers des études de cuisinier (BEP d'hôtellerie-restauration). Débutant comme commis de cuisine, j'ai très rapidement eu un véritable coup de cœur pour la pâtisserie, lors d'une saison dans un très bel établissement de Courchevel.

Dans la foulée, j'ai passé un CAP de pâtissier puis après une expérience professionnelle aux États-Unis, j'ai repris ma première boulangerie-pâtisserie, rue des Martyrs à Paris, le 3 mars 1999.

Ensuite cela a été essentiellement beaucoup de travail. J'étais « au four et au moulin » de 16 à 18 heures par jour mais j'avais cette grande liberté d'être chez moi.

Avec mon épouse, nous avons su proposer les meilleurs produits au bon prix et aujourd'hui cela fait 27 ans que nous sommes installés avec désormais 5 boutiques à Paris.

C&v : Quels sont vos objectifs stratégiques de développement pour les années à venir ?

A.D. : De nature indépendante, j'ai toujours préféré rester maître chez moi plutôt que de faire entrer des investisseurs dans mes projets professionnels. Par contre, dans le cadre de futurs achats de nouvelles affaires, j'envisage de m'associer avec certains de mes collaborateurs afin d'encore plus et mieux les responsabiliser.

Nous devons aussi nous adapter aux rapides changements de consommation de ces dernières années. Les RTT, le télétravail, les départs en week-ends prolongés, ont très sensiblement modifié les habitudes d'achat de nos clients. Nous vendons beaucoup moins de gros gâteaux familiaux au profit de la biscuiterie (sablés, cakes, diamants, etc.). C'est ce type de produits qui aujourd'hui constitue le plus important relais de croissance.

C&v : Quel est pour vous l'intérêt des Titres-Restaurant Dématérialisés (TRD) dans votre activité quotidienne ?

A.D. : Ayant connu les Titres-Restaurant Papier, qu'il fallait chaque soir comptabiliser, classer par montant, etc., les TRD Conecs sont évidemment un véritable gain de temps dans le cadre de notre activité quotidienne.

“

Il y a une facilité et une fluidité d'utilisation évidente, beaucoup moins de manipulations et aucun risque de perte ou de vol de titres.

”

C'est aussi très intéressant en termes de trésorerie car les fonds sont sur notre compte quasiment en temps réel.

C&v : Est-ce que cela facilite réellement la gestion de vos points de vente ?

A.D. : Absolument ! Quand je me suis installé, 80 % des clients nous réglait en espèces. Aujourd'hui, cela s'est inversé. Grâce aux nouvelles technologies et au professionnalisme des solutions telles que les TRD Conecs, nous gagnons un temps précieux. Il n'y a plus d'erreurs de rendu de monnaie ou de risques liés aux faux billets. De plus, avec les TRD Conecs nous n'avons aucune commission bancaire contrairement aux autres types de TRD.

Tout ceci nous permet de nous concentrer totalement sur notre cœur de métier et proposer de délicieux produits à notre clientèle à l'image de nos succulents desserts à la vanille de Madagascar.





L'ACTU

Les Titres-Restaurant sont-ils des avantages en nature ?

Le Titre-Restaurant est un avantage social pour le salarié mais ne constitue pas un avantage en nature.

Il s'agit d'un moyen de paiement de tout ou partie d'un repas remis par l'employeur à ses salariés. L'URSSAF considère les Titres-Restaurant comme des frais professionnels. Il peut encore s'agir d'un document papier ou d'un titre sous forme dématérialisée.

Qui peut bénéficier de Titres-Restaurant ?

Tout salarié peut bénéficier de Titres-Restaurant, à condition que l'employeur ait décidé de les mettre en place dans l'entreprise.

Les stagiaires, les apprentis et agents publics peuvent également disposer de Titres-Restaurant.

Combien de Titres-Restaurant peuvent être attribués par mois ?

Le nombre de Titres-Restaurant attribués par mois dépend du nombre de jours réellement travaillés par le salarié. Il ne peut être attribué qu'un Titre-Restaurant par jour travaillé. Le salarié en arrêt de travail, en RTT ou en congé ne perçoit pas de Titre-Restaurant ces jours-là.



25€

Plafond journalier
d'utilisation du
Titre-Restaurant

Quel est le fonctionnement du Titre-Restaurant ?

L'employeur détermine librement le montant des Titres-Restaurant. Il doit contribuer au paiement de leur montant. Cependant, pour bénéficier d'une exonération de cotisations sociales l'employeur doit prendre à sa charge :

- Entre 50 % et 60 % de la valeur du Titre-Restaurant
- Au maximum 7,32 € en 2026

Au 1er janvier 2026, le montant maximum d'un Titre-Restaurant, pour lequel l'employeur bénéficie d'une exonération de cotisations de Sécurité sociale est de :

- 14,64 € si l'employeur prend à sa charge 50 % du Titre-Restaurant
- 12,20 € si l'employeur prend à sa charge 60 % du Titre-Restaurant

Un commerçant ne doit pas rendre la monnaie ou faire un avoir au salarié.

Pourquoi le Titre-Restaurant n'est pas un avantage en nature ?

Le Titre-Restaurant est un avantage social mais pas un avantage en nature. L'URSSAF considère qu'il s'agit d'un frais professionnel.

Il n'est donc pas soumis aux cotisations d'assurance sociale de la part du salarié et de l'employeur. En revanche, si l'employeur prend à sa charge plus de 60 % des Titres-Restaurant ou plus de 7,32 € en 2026, la partie excédant ces plafonds est soumise à cotisations sociales.



L'ACTU (suite)

Les avantages des transactions Conecs



Plus économique

Grâce au réseau Conecs, vous ne payez que les frais des émetteurs et aucune commission bancaire.



Gestion simplifiée

La télécollecte dédiée Conecs génère un ticket spécifique (en plus de votre ticket CB habituel) récapitulant toutes les transactions Titres-Restaurant et les montants de chacun des émetteurs de titres du réseau.



Suivi facilité

Les transactions par carte Titres-Restaurant Conecs passent par un flux spécifique, séparé des flux bancaires. Cela facilite le suivi et vous permet d'être remboursé directement par les émetteurs.



Hervé Lamouroux un consultant multi-compétences à nos côtés

Hervé Lamouroux évolue chez Conecs depuis le 24 mars 2026.

Ses différentes actions sont de véritables plus-values pour l'entreprise :

- ✓ Structurer et renforcer la gouvernance cyber-sécurité du SI
- ✓ Mettre sous contrôle les risques cyber critiques
- ✓ Sécuriser les décisions techniques et stratégiques, et contribuer à leur mise en œuvre
- ✓ Aligner cybersécurité, conformité et enjeux business
- ✓ Préparer ou renforcer la conformité ISO/IEC 27001:2022
- ✓ Outiller la Direction avec des indicateurs clairs et actionnables
- ✓ Contribuer au pilotage des prestataires et fournisseurs (contrats, SLA, indicateurs)



L'ACTU (suite)

TREELY chez Conecs , on bouge pour la bonne cause !

Du 19 mars au 30 mars, les Conecsiens ont enfilé leurs baskets pour réaliser un défi Treely.

Tous les 15 000 pas : 1 arbre planté



14
participants

726
kilomètres
parcourus

81
arbres
plantés

Cette action contribue à restaurer les mangroves côtières du Kenya, ravivant les zones de pêche, renforçant les moyens de subsistance et protégeant une riche biodiversité marine.



C'était aussi l'occasion de participer à Mars Bleu, ce qui nous a permis de rassembler, à l'échelle du défi, **900 € de dons : un combo gagnant !**

Qui est Nexo Standards dans l'écosystème Conecs



Nexo Standards est une association mondiale ouverte qui œuvre quotidiennement à la suppression des différents obstacles présents dans l'écosystème actuel, fragmenté, pour l'acceptation des paiements à l'échelle mondiale.

Créée en 2014 et basée à Bruxelles, elle regroupe des membres représentant l'ensemble des acteurs du secteur des paiements. Elle est à l'origine de la globalité du processus de normalisation ISO 20022

pour l'acceptation des paiements et regroupe des accepteurs, des processeurs, des réseaux, des prestataires de services de paiement ainsi que des fournisseurs.

Conecs est membre de Nexo Standards. L'entreprise participe aux différentes réunions et assemblées générales et soutient les différentes actions de l'association dont bien entendu, la mise en place de standards pour des protocoles communs de paiements européens.



LA PRESSE EN PARLE

Les Echos

Les Echos le 18 juin 2026

La réforme des Titres-Restaurant débattue en France à la rentrée

En avril, Serge Papin, le ministre du Commerce, avait annoncé que le dépôt d'une proposition de loi sur la réforme des titres-restaurants, attendue de très longue date, aurait lieu avant l'été. C'est chose faite depuis le 9 juin avec la proposition de loi du député et président du groupe Liot Christophe Naegelen. Une première mouture de celle-ci avait d'ailleurs été brièvement déposée une quinzaine de jours plus tôt avant d'être retirée. Mais la réforme ne sera débattue au Parlement qu'à la rentrée, a indiqué ce jeudi Serge Papin sur « Public Sénat ». Le menu de la proposition reflète ce que le ministre avait déjà annoncé en avril, avec notamment la pérennisation de l'utilisation pour les courses alimentaires et le passage à la dématérialisation à partir de 2028. Le plafonnement des commissions n'a, lui, pas été retenu. Mais la proposition de loi interdit l'octroi de remises par les émetteurs lors de la cession des titres aux employeurs. Le fait que les titres-restaurants pourront être dépensés le dimanche relèvera, en revanche, du niveau réglementaire une fois la loi votée.



LSA le 27 mars 2026

Titres-Restaurant : la grande distribution capte près de 44% des usages, un basculement désormais massif.

Selon une étude Openeat, les Titres-Restaurant sont aujourd'hui utilisés davantage en supermarché qu'au restaurant. Derrière cette mutation rapide, un outil devenu central dans les arbitrages de pouvoir d'achat... et un sujet de réforme hautement sensible.

Le Monde

Le Monde le 31 mars 2026

Emmanuel Macron affiche son soutien à la souveraineté française en matière de moyens de paiement face à Visa et Mastercard

Emmanuel Macron a déclaré mardi 31 mars que les moyens de paiement représentaient « une part essentielle de notre souveraineté », dans une vidéo diffusée lors du sommet de la solution française de paiement Carte bancaire (CB), concurrente des grands groupes américains Visa et Mastercard.

Pour le président de la République, « renoncer à maîtriser les paiements, ce serait accepter que le cœur de notre transaction dépende d'acteurs qui ne sont pas forcément alignés avec nous, qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts », a-t-il expliqué.

Avec 77 millions de cartes en circulation en France en 2024 et 14,5 milliards de transactions, CB est archidominant en France, mais est en perte de vitesse ces dernières années face à Visa et Mastercard, et également du fait de l'explosion du nombre de paiements par téléphone mobile.

Pour la première fois depuis 2021, les parts de marché du Groupement des cartes bancaires, un groupement d'intérêt économique, ont progressé légèrement au second semestre 2025, à 63,6 % contre 61,4 % au premier semestre, d'après un index établi par la fintech Yavin.